

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Mercredi 23 mars 2022 à 19 h 00**

Le vingt-trois mars 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur BETBEDER Francis, Maire.**

Etaient présents : Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, Mme LASARTE Magali, Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck

Absents excusés : M. CLAVERIE Julien

Procuration de M. CLAVERIE Julien à M. SAINT AUBIN Laurent

Secrétaire de séance : M. SAINT AUBIN Laurent

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022

Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 : Lotissement – Cantine – CCAS – Commune

Affectation des résultats

Acquisition de la parcelle F 195 d'une superficie de 100 m².

Information sur la liste des membres extérieurs au conseil municipal nommés par le maire pour participer au comité consultatif pour la mise en œuvre de l'opération d'habitat alternatif pour personnes âgées à « Buga »

Examen de la demande de modification de composition des commissions « personnel – enfance – jeunesse – éducation » et « culture – loisirs – tourisme »

Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 février 2022

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du lotissement communal de « Pascouaou

Compte administratif du lotissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 121921,98 € et représentent l'excédent reversé à la commune. Au niveau des recettes, tous les terrains ont été vendus ; la clôture de ce budget annexe pourra être désormais votée.

Le compte administratif du budget annexe lotissement et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif de la cantine-restaurant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26174,57 € ; les recettes de fonctionnement sont de 34297,52 € soit un excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2022 de 8122,95 €.

Le compte administratif du budget annexe cantine et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité. L'affectation de résultat de 8122,95 € à inscrire sur le budget 2022 est votée à l'unanimité.

Daniel SIBERCHICOT interroge sur la situation des loyers de l'appartement Bon Coin. Véronique COMETS précise qu'il y a des impayés. Le locataire a été reçu et dirigé vers une assistante sociale.

Compte administratif du CCAS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2754,46 €, les recettes sont de 4224,34 €. L'excédent est de 1469,88 €. Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif de la Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement à 728905,67 € et 1042816,07 € soit un excédent de fonctionnement de 313910,40 €

Les dépenses d'investissement sont de 468354,61 € et les recettes d'investissement de 462756,48 € soit un déficit d'investissement de 5598,13 €.

Madame ARAMENDI s'interroge sur l'augmentation du compte 65548, avec un dépassement d'environ 12000 € par rapport au prévisionnel. Il s'agit de frais liés à l'élagage le long des lignes téléphoniques en prévision de l'installation de la fibre.

Le compte administratif du budget de la commune et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Considérant la prise en compte des reports d'opérations d'investissement à réaliser pour 68830,10 € et le déficit d'investissement de 5598,13 €, soit un besoin de financement de 74428,23 €, l'excédent disponible pour le budget à établir est de 239482,17 €. L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.

Madame ARAMENDI demande si une ligne a été dégagée pour le déplacement au congrès des Maires ; Monsieur le Maire répond que tous les frais ont été réglés personnellement.

Acquisition de la parcelle F 195 de 100 m² pour la somme de 15 €.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la parcelle cadastrée section F n° 195, d'une superficie de 100 m² est située le long d'un bras de l'Adour « Le Decq » et supporte la digue servant de protection contre les inondations.

Son acquisition par la commune permettrait de l'intégrer dans le domaine public communal, condition nécessaire pour la prise en charge et l'entretien de la digue par le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime en charge de la gestion de ces ouvrages de protection contre les crues de l'Adour.

Monsieur le Maire propose d'en faire l'acquisition à l'indivision NARBAÏTS pour la somme de 15 €, frais de notaire en sus.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (Mme ARAMENDI Laurie) :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de la parcelle F 195 pour la somme de 15 €, frais de notaire en sus

- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche en lien avec cette opération et à signer l'acte notarié à passer.

Nomination de membres du comité consultatif pour la mise en œuvre de l'opération d'habitat inclusif « Buga »

Monsieur le Maire rappelle la création d'un comité consultatif en séance du 22 février dernier composé des membres élus suivants :

M. BETBEDER Francis, Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. CLAVERIE Julien, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie,

Il porte à la connaissance du conseil municipal la liste des membres du comité consultatif pour la mise en œuvre de l'opération d'habitat inclusif « Buga » en qualité de personnes extérieures

- Monsieur BERTOMERE Patrick
- Monsieur DUBERTRAND Thierry
- Madame HAYET Christiane
- Monsieur KANYO Lucas
- Madame LAFITTE Thérèse
- Madame LAUGAREIL Odette
- Monsieur LAVIE Serge
- Madame PAPIN Christiane
- Madame POURTEAU Cécile
- Madame TEÏLETCHE Marie José

Un binôme composé d'un élu et d'une personne extérieure sera chargé d'enquêter les 164 personnes de plus de 70 ans.

Modification de composition des commissions « culture-loisirs-tourisme » et « personnel-enfance-jeunesse-éducation »

Monsieur le Maire présente une demande de modification de la composition des commissions « personnel, enfance, jeunesse, éducation » et « culture, loisirs, tourisme » sollicitée par Madame Laurie ARAMENDI.

Monsieur le Maire soumet cette demande à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de modification de composition de deux commissions municipales sollicitée par Madame ARAMENDI
- DÉCIDE que Monsieur SIBERCHICOT Daniel sera membre de la commission « personnel-enfance-jeunesse-éducation », en remplacement de Mme ARAMENDI Laurie
- DÉCIDE que Madame ARAMENDI Laurie sera membre de la commission « culture-loisirs-tourisme », en remplacement de M. SIBERCHICOT Daniel.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Accueil des réfugiés ukrainiens** : Des initiatives privées ont accueilli des familles composées de femmes et d'enfants en bas âge dont deux ont été scolarisés à l'école maternelle. Le tarif du repas proposé par le pôle culinaire pour les petits ukrainiens est de 1,49 € le repas. Une autre famille vient d'arriver composée d'un couple et 3 enfants. Des vêtements leur ont été remis ; l'aide alimentaire a été déclenchée. Le Maire, Mme SUSANNE, M. MASSOT et Mme COMETS ont rencontré ces familles afin de les aider dans leurs démarches.
- **Platanes à élaguer à proximité du lotissement « Les Peupliers »**
Franck BRÉDÉ et Laurent SAINT AUBIN ont constaté que des platanes sur le chemin rural pouvaient être dangereux pour les futures constructions du quartier « Les Peupliers ». Un devis d'abattage sera établi par Franck BRÉDÉ ; le bois sera proposé à la vente.
- **Gabions « Côte du Meuron »**
Roger MONRREJEAU signale que les travaux d'aménagement des fossés destinés à réduire la vitesse de l'eau ont détérioré les accotements et les talus. Une réunion sur site en présence de Laurent SAINT AUBIN a eu lieu avec le service voirie de MACS qui a constaté les dégâts. Les techniciens ont convenu que des améliorations sont à apporter, qui pourraient passer par la pose de préfabriqués bétons.
- **Elections présidentielles**
Elles ont lieu les 10 et 24 avril suivies des Législatives les 12 et 19 juin.

La séance est levée à 21 h 25.